

Royaume du Maroc



Province de Rhamana

Ministère du Tourisme, de l'Artisanat
et de l'Economie Sociale et Solidaire

**PROLONGATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU COMPLEXE INTEGRE DE
L'ARTISANAT DE BEN GUERIR**

Juillet 2023

Sommaire

I-	OBJET DE L'AMI	3
II-	DESCRIPTIF DU COMPLEXE INTEGREE D'ARTISANAT	3
III-	OBJECTIFS DU PROJET	4
IV-	REGLES DE PARTICIPATION	4
	a. Qualité du soumissionnaire	4
	b. Principes généraux à respecter	4
V-	DEROULEMENT DE L'AMI	6
	a. Retrait du présent dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt	6
	b. Dépôt du Dossier de soumission	6
	c. Sélection des soumissionnaires	7
	d. Notification du résultat de la sélection	7
	e. Clause de confidentialité	8
	f. Cas de suspension ou d'annulation de l'AMI	8

I- OBJET DE L'AMI

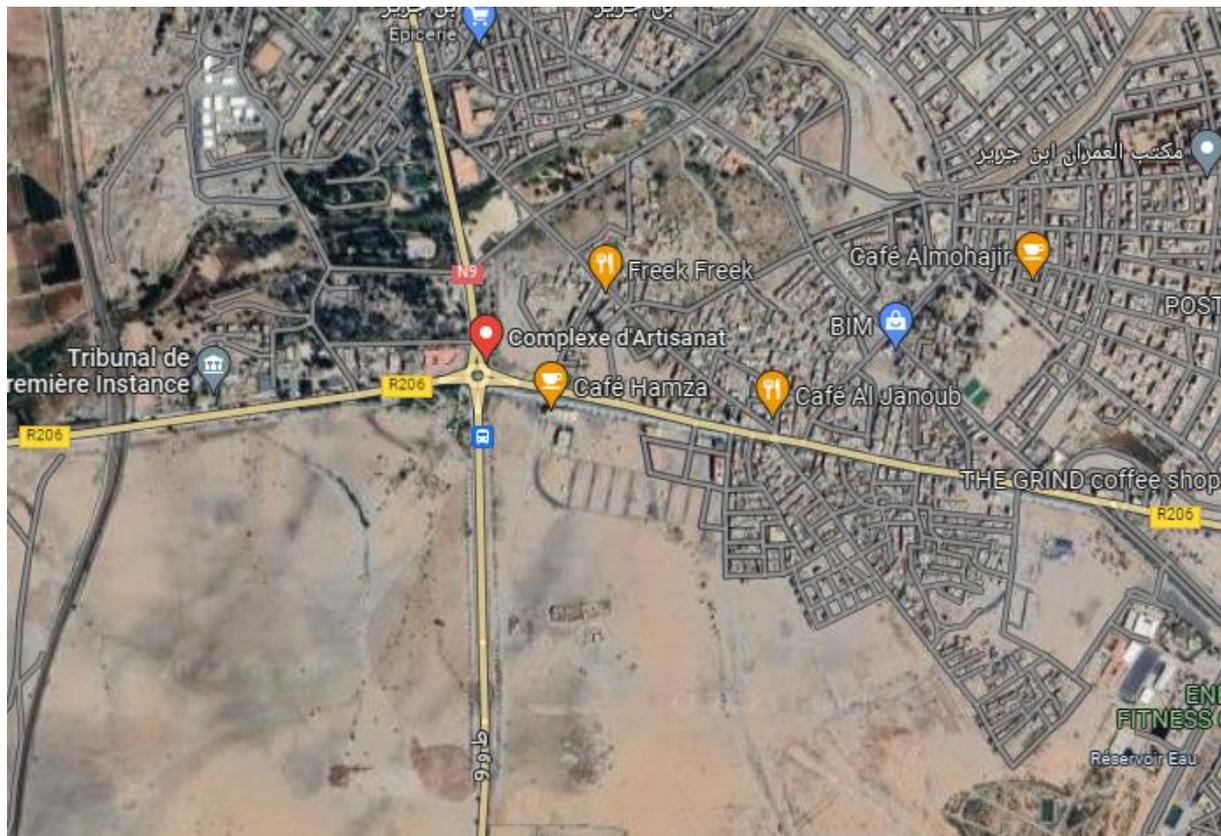
Dans le cadre de la valorisation et de la promotion de l'artisanat, le Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, avec ses partenaires locaux notamment la Province de Rhamna, lance le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI), pour la sélection d'un gestionnaire ayant les compétences et les capacités humaines, techniques et financières pour mener à bien les actions d'animation et de gestion du Complexe Intégré d'Artisanat de Ben Guerir.

Le dossier du présent AMI est constitué de :

- Descriptif du Complexe Intégré d'Artisanat de Ben Guerir,
- Objectifs du projet,
- Règles de participation,
- Déroulement de l'AMI,
- Annexes.

II- DESCRIPTIF DU COMPLEXE INTEGREE D'ARTISANAT

- **Localisation : Croisement Boulevard Hassan II et Mohamed V - Guerir**



- **Surface totale : 3600 m² RDC**
- **Consistance physique :**
 - Salles d'exposition (3),
 - Salle polyvalente (1),
 - Bloc administratif,
 - Ateliers (15)/ Show room (3),
 - Salle de réunion,
 - Cafétéria,
 - Salle de prière,

- Sanitaires (4),
- Espaces de stockage (2),
- Vestiaires (2),
- Accueil.

III-OBJECTIFS DU PROJET

Le projet du présent AMI vise les objectifs suivants :

- Promotion et mise en valeur de l'artisanat local et régional,
- Inscription du complexe dans la dynamique commerciale, touristique et culturelle locale,
- Inclusion économique des acteurs de l'artisanat de la région (artisans, coopératives et autres acteurs),
- Aide à la commercialisation des produits artisanaux locaux, régionaux et nationaux,
- Incitation des artisans à innover et à améliorer la qualité des produits de l'artisanat.

IV-REGLES DE PARTICIPATION

a. Qualité du soumissionnaire

Le présent AMI est ouvert aux acteurs et organismes (associations, coopératives, GIE, entreprises, ...) qui exercent ou pourront exercer une activité de gestion et d'animation d'espaces multifonctionnels (commercial, services, animation, ...), et ayant les capacités humaines, techniques, financières et matérielles nécessaires à une telle mission.

b. Principes généraux à respecter

Le complexe intégré d'artisanat est appelé à jouir de plusieurs vocations :

Culturelle :

- Vitrine de l'Artisanat à fort contenu culturel de la ville, de la Région et de tout le Royaume,
- Un Landmark de Ben Guérir, un lieu de visite incontournable des visiteurs de la ville (institutionnels et particuliers).

Commerciale :

- Vente directe : Vendre des produits d'Artisanat sur place,
- Vente indirecte : Servir de « catalyseur » pour l'ensemble de l'artisanat local et régional.

Formation :

- Espace de formation, notamment par apprentissage pour les jeunes.

Événementiel :

- Lieu d'expositions et d'événements de différentes natures (à identifier dans le cadre du plan d'animation de l'espace par le futur gestionnaire).

La mise en œuvre du projet devra se faire selon les principes suivants :

- › L'activité et la finalité du projet devraient rester autour de l'artisanat marocain principalement local et régional,
- › Le projet devrait viser la création d'une dynamique économique au sein du Complexe,
- › Le Complexe est une structure intégrée, organisée autour de différentes composantes, notamment, celles de l'Exposition – vente, référencement et animation (café/restaurant, hall d'animation, ...). Dans ce contexte, le soumissionnaire peut innover et proposer un business model adapté, incluant les différents aspects de la gestion et de l'animation (administrative, technique, commerciale, financière, ...).
- › Le complexe devrait mettre en exergue le rôle d'exposition, de vente et de référencement de produits d'artisanat et de terroir offrant une vitrine pour tout l'artisanat marocain (local, régional et national, traditionnel et revisité, urbain et rural, ...).
- › Le complexe devrait offrir un espace d'animation et de détente à même de drainer les flux de visiteurs touristes et nationaux (expositions, restauration, événementiel, ...).
- › Le complexe, de par ses différentes activités à vocation commerciale, devrait assurer en continu son autonomie financière.

Dans le cadre du respect des principes généraux suscités, le Gestionnaire interviendrait à plusieurs niveaux :

- › **Assurer la gestion du complexe :**
 - *Au niveau de la gestion quotidienne du Complexe (facility management) :* Maintenance des locaux, entretien du complexe et de ses installations, services d'hygiène, de nettoyage et d'entretien de tous les espaces, gardiennage, électricité, eau potable, et tous les frais inhérents à la gestion du complexe.
Il est impératif que le complexe garde ses aspects d'esthétique, d'attractivité et de propreté de façon permanente.
 - *Au niveau de la gestion des trois salles d'exposition – vente du complexe, à dédier en priorité, aux groupements professionnels d'artisanat et de terroir installées au niveau local, régional et éventuellement national, aussi bien en milieu urbain que rural. A ce niveau, il va falloir que le soumissionnaire propose un mode de gestion de ces salles qui soit le plus efficace possible en termes d'efficacité, de transparence, de recettes financières générées pour le complexe et pour les coopératives.*
 - *Au niveau des xxx ateliers individuels :* Le soumissionnaire devrait proposer un mode d'exploitation de ces espaces en faveur des acteurs de l'artisanat et de l'économie sociale ainsi que des lauréats des établissements de formation professionnelle dans l'artisanat. Le mode final d'exploitation (types d'acteurs, nature d'exploitation, métiers, ...) sera mis en place en concertation avec le Département et ses partenaires locaux.
 - *Au niveau de la gestion et l'exploitation de l'espace Café. A ce niveau, le soumissionnaire proposera également les modalités d'exploitation de cet espace, qui permettraient de maximiser les flux de visiteurs du complexe.*

- ▶ **Assurer la promotion et l'animation du complexe :**
Un programme de promotion et d'animation régulière des espaces du complexe selon les différentes saisons et périodes de l'année, est exigé dans le dossier du soumissionnaire en vue d'examiner le degré de pertinence et d'innovation des actions proposées visant à atteindre les résultats escomptés.
- ▶ **Assurer un reporting régulier sur l'activité** au sein du complexe (nombre de bénéficiaires des salles d'exposition – vente, nombre de visiteurs, chiffre d'affaires, etc.).

L'ensemble des services et activités à entreprendre par le soumissionnaire pourront être gérés directement par le soumissionnaire ou à travers la sous-traitance à un prestataire spécialisé et ce, selon des termes à définir ultérieurement. Aucun lien juridique entre le sous-traitant et l'administration, et le gestionnaire demeure l'unique responsable vis-à-vis de l'administration.

Pour justifier leurs capacités, les soumissionnaires sont invités à présenter une proposition de stratégie de gestion mentionnant les grandes lignes du plan d'action, le positionnement et la vocation qu'ils estiment ancrer au complexe intégrée de l'artisanat de Ben Guerir, ainsi qu'une ébauche de business plan, faisant état d'une estimation des principales charges et principaux produits et des éventuels modes de financement qui pourraient être envisagés, notamment au début de l'exploitation du complexe.

V- DEROULEMENT DE L'AMI

L'AMI se déroulera selon les étapes suivantes :

a. Retrait du présent dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt

Le présent Dossier d'AMI sera retiré :

- Du site du Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire : <https://mtaess.gov.ma/>
- Du bureau d'ordre de la Direction Régionale de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire à Marrakech, sis à l'Ensemble Artisanal de Marrakech, Avenue Med V Marrakech, et ce à partir du lendemain de la date de publication de cet AMI dans le journal.

b. Dépôt du Dossier de soumission

Chacun des soumissionnaires devra présenter un dossier de soumission conformément aux dispositions ci-dessous. Les candidats qui soumettraient des dossiers de soumission incomplets verront leur candidature rejetée.

Le dossier de soumission devra être composé des parties suivantes :

1. **Demande de Participation** (selon le modèle joint en annexe 1) au présent AMI. Cette demande devra être accompagnée de pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du soumissionnaire.
2. **Ebauche de Business plan contenant notamment :**

- **Présentation du soumissionnaire** : Informations générales sur l'entité, sur l'équipe qui sera dédiée au projet, sur ses références dans des domaines similaires à l'objet du présent AMI.
- **Présentation du projet** : Proposition des modalités de gestion et d'exploitation des différentes composantes, en indiquant les responsabilités et les engagements des acteurs concernés, et du plan prévisionnel de l'animation du complexe avec une description de chaque composante.
- **Note sur le montage financier préliminaire du projet**, avec une estimation des charges et des produits et des éventuels modes de financement, pour démontrer la pérennité du projet proposé.
- **Plan du développement du projet à moyen et long terme.**

3. **Existence légale et capacité du soumissionnaire** : Le soumissionnaire devra présenter :

- Le Statut de l'entité,
- PV de la dernière assemblée générale le cas échéant,

Les dossiers de soumission portant la mention « Dossier de soumission pour la gestion et l'animation du complexe intégrée de l'artisanat de Ben Guerir » devront être déposés contre accusé de réception, au plus tard à la date du **Lundi 02 Octobre 2023**, à 16h30 et ce, à l'adresse suivante :

Direction Régionale de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire à Marrakech
Ensemble Artisanal de Marrakech,
Avenue Med V Marrakech

c. Sélection des soumissionnaires

Les critères de sélection qui seront pris en compte pour la sélection des soumissionnaires, se présentent comme suit, la note finale étant sur 100 points :

1. **Qualité du soumissionnaire** : Seront évaluées les références du soumissionnaire, la qualité de l'équipe projet, et leur adéquation avec le présent projet **(40 points)**
2. **Qualité du Business plan proposé pour le projet (60 points)** : L'évaluation portera sur tous les éléments du Business plan susmentionnés.

La sélection du soumissionnaire sera faite par une Commission mixte composée des représentants du Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, de la Province de Rhamna, du Conseil Provincial de Rhamna, de la Chambre d'Artisanat de Marrakech-Safi et toute autre personne dont la présence sera jugée utile pour les travaux de ladite commission.

d. Notification du résultat de la sélection

Le résultat sera communiqué au soumissionnaire retenu à l'issue de la sélection, dans un délai de vingt et un (21) jours calendaires après l'ouverture des dossiers de soumission, et le soumissionnaire retenu sera invité à entamer les discussions avec la commission mixte, afin d'établir la convention de gestion, reliant les parties pour la mise à disposition du complexe, en vue de sa gestion et animation par le soumissionnaire retenu.

e. Clause de confidentialité

Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, la Province de Rhamna, le Conseil Provincial de Rhamna et la Chambre d'Artisanat s'engagent à ne divulguer aucune information dont ils pourraient avoir connaissance à travers le dossier de sélection.

f. Cas de suspension ou d'annulation de l'AMI

Le Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire et la Province de Rhamna peuvent, sans encourir aucune responsabilité à l'égard des soumissionnaires, et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du présent AMI, suspendre ou annuler l'appel à manifestation d'intérêt.

La suspension est prise par une décision motivée, dont les soumissionnaires en seraient informés.

L'annulation intervient notamment dans les cas suivants :

- Lorsque les données économiques ou techniques liées à l'objet de l'AMI auraient été fondamentalement modifiées,
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettraient pas d'assurer l'exécution normale de l'AMI.

En cas d'annulation de l'AMI, les soumissionnaires y compris l'attributaire ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

Contacts

Pour plus d'informations et d'éclaircissement, les soumissionnaires sont priés de prendre contact avec la Direction l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire à Marrakech :

Email : drmarrakech@artenet.gov.ma

Téléphone : [05 24 38 66 74](tel:0524386674)

Annexe 1 : Modèle de Demande de Participation

Demande de Participation

Je soussigné, M/Mme, (Nom / prénom du candidat), représentant légal de

- **Demande à participer** à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la gestion et l'animation du complexe intégré de l'artisanat de Ben Guerir , sis au

- **Déclare sur l'honneur :**
 - Que les informations communiquées dans le Dossier de Soumission sont exactes.
 - Que je ne suis pas en liquidation judiciaire, ni en redressement judiciaire.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

le

Cachet et Signature du candidat :